(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 1/14

Version 9 / F Date de révision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SENCORAL SC

UFI HT60-509D-U003-3V3G

Code du produit (UVP) 80899823

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BAYER SAS

Bayer CropScience 74 Rue Gorge de Loup

69009 Lyon France

Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

d'appel d'urgence

+33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système sanguin) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

Version 9 / F Date de révision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système sanguin) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Métribuzine
- 2-méthylisothiazol-3(2H)-one
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one







Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système sanguin) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Métribuzine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

(CE) No. 1907/2006



3/14

SENCORAL SC

 Version 9 / F
 Date de révision: 18.06.2024

 102000016510
 Date d'impression: 18.06.2024

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC) Métribuzine 600 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS / NoCE / REACH Reg. No.	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Conc. [%]
Métribuzine	21087-64-9 244-209-7	Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	52,17
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-xxxx	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	>= 0,005 - < 0,05
2-méthylisothiazol-3(2H)- one	2682-20-4 220-239-6 01-2120764690-50-XXXX	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	>= 0,0015 - < 0,1
Propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0 01-2119456809-23-XXXX	Non classé	> 1

Information supplémentaire

Métribuzine	21087-64-9	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
Métribuzine	21087-64-9	Oral(e): ETA = 322 mg/kg
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5	Facteur M: 1 (acute)
1,2-benzisothiazol-	2634-33-5	SCL: Skin Sens. 1; H317: SCL >= 0,05 %

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

3(2H)-one		
2-méthylisothiazol- 3(2H)-one	2682-20-4	Facteur M: 10 (acute), 1 (chronic)
2-méthylisothiazol- 3(2H)-one	2682-20-4	SCL: Skin Sens. 1A; H317: SCL >= 0,0015 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime

en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité

importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal

et du sulfate de soude.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

(CE) No. 1907/2006



Date d'impression: 18.06.2024

SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

Version 9/F 102000016510

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un

nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 6/14

Version 9/F Date de révision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Métribuzine	21087-64-9	0,36 mg/m3		OES BCS*
		(SK-SEN)		

^{*}OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0.4 mmIndice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 7/14 Version 9/F Date de révision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Liquide Couleur blanc

forte, caractéristique Odeur Seuil olfactif Donnée non disponible Point/intervalle de fusion Donnée non disponible Point d'ébullition Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible Limite d'explosivité, Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

> 100 °C Point d'éclair

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la

température d'ébullition.

Température d'auto-

inflammation

435 °C

Décomposition thermique de 175 °C Vitesse de chauffage :0,3 K/minLa valeur fournie concerne la

matière active technique.

Température de décomposition autoaccélérée (TDAA)

Donnée non disponible

6,0 - 7,0 (100 %) (23 °C) Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité capable de tenir en suspension

Coefficient de partage: n-Métribuzine: log Pow: 1,6

(CE) No. 1907/2006



 SENCORAL SC

 Version 9 / F
 Date de révision: 18.06.2024

 102000016510
 Date d'impression: 18.06.2024

octanol/eau

Tension superficielle 30,9 mN/m (25 °C)

Determiné sur le produit non dilué.

Pression de vapeurDonnée non disponibleDensitéenv. 1,15 g/cm³ (20 °C)Densité relativeDonnée non disponibleDensité de vapeur relativeDonnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosivité Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

Version 9 / F Date de revision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 0,967 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Peau: Non sensibilisant. (Souris)

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Métribuzine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Métribuzine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-

toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie, Reins.

Métribuzine: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système sanguin) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Evaluation de la mutagénèse

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Métribuzine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Métribuzine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Métribuzine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Métribuzine sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Aucune donnée toxicologique supplementaire disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 74,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 49,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes

aquatiques

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 0,036 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,0614 mg/l

Taux de croissance

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Métribuzine:

Pas rapidement biodégradable

Koc Métribuzine: Koc: 24 - 106

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Métribuzine:

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Métribuzine: Mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Métribuzine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 11/14

 Version 9 / F
 Date de révision: 18.06.2024

 102000016510
 Date d'impression: 18.06.2024

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

inies L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(METRIBUZINE SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

9

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement
Code danger 90
Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(METRIBUZIN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage14.5 Polluant marinOUI

IATA

14.1 Numéro ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(METRIBUZIN SOLUTION)

9

9

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 12/14

Version 9 / F

102000016510

Date de révision: 18.06.2024

Date d'impression: 18.06.2024

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s):

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC 13/14

Version 9 / F

102000016510

Date de révision: 18.06.2024

Date d'impression: 18.06.2024

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
CIx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association: Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

(CE) No. 1907/2006



SENCORAL SC

Version 9 / F

Date de révision: 18.06.2024

Version 9 / F Date de révision: 18.06.2024 102000016510 Date d'impression: 18.06.2024

Objet de la révision:

Rubrique(s) modifiée(s): Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise. Rubrique 2: Identification des dangers. Rubrique 3: Composition/informations sur les composants. Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Rubrique 11: Informations toxicologiques sur les STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) et CMR (Cancérigène, Mutagène et Toxique pour la Reproduction).

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.